

Règlement de la Course de l'Ail 2026

La remise des dossards de la course de l'ail aura lieu :

Mercredi /10 à Saint Paul **au Centre auto-école Georges Hoareau (15h à 18h)**

Jeudi Zot run de 10h à 17h30 à St joseph

Vendredi /10 Zot run de 10h à 17h30 à St joseph.

Samedi /10 au stade Régional Gaby Folio de Petite île le de 9h à 15 h.

Modalités d'inscriptions.

Clôture des inscriptions pour la course : 18/10/2026, 20 h 00

Calendrier des inscriptions

Dates	Course de l'ail (Grand Format 20km) 600 dossards	Course de l'ail (20km en relais) 50 places pour 25 dossards équipes	Foulée de la Gousse d'ail (petit format 13km) 250 dossards	Randonnée de l'ail (13km) 200 dossards	Rando Fast Hiking 100 dossards
1/08/26 en ligne 13h	150 places licenciés	25 équipes	100 places licenciés	100 places	100 places
15/08/26	150 places licenciés ou non en ligne		50 Non-licenciés ou non	50 places	
15/08/26 Places disponibles chez nos partenaires à prendre sur place	100 places chez les partenaires : 100 places chez Zot run <i>Licenciés et non licenciés</i>		50 places chez les partenaires Zot run	50 places chez les partenaires : 50 places chez Zot run	
1/09/26 (Seconde ouverture)	200 places pour tous		50 places	50 places	
01/08/26	50 places réservées aux élites/clubs/partenaires /cadeaux				

Article 1 : Organisation

Le COSPI organise le dimanche **25 octobre 2025** la **35eme édition** de la Course de l'Ail, inscrite au calendrier des courses hors stade de la Ligue Réunionnaise d'Athlétisme (L.R.A.).

L'association organisatrice est un club affilié FFA, le « COSPI » dont le responsable juridique et Président est M. KERBIDI Bruno : Email bruno.kerbidi.cospi@gmail.com : 0692 66 83 11.

Responsable inscriptions : Abraham THIERRY : 0692 75 04 24

L'organisation a choisi la société www.chronorun.re afin de protéger ses participants en respectant les normes en vigueur pour toute gestion administrative et de chronométrage.

Les résultats seront publiés en direct sur www.chronorun.re dans l'onglet « live »

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif Légitime.

- La transmission des résultats pourrait se faire dans les journaux.

Article 2 : Parcours

La Course de l'Ail est une course de montagne de 21 km, empruntant principalement des chemins d'exploitations agricoles, des sentiers de randonnées et des routes départementales.

Elle permettra aux coureurs de découvrir les fabuleux paysages de la « ville de valeurs ».

Le départ se fera du site de Grande-Anse et l'arrivée sera jugée au Domaine du Relais.

Cette épreuve sportive est réservée aux personnes bien entraînées et en bonne condition physique.

Il s'agit d'une épreuve chronométrée avec 1 barrière horaires qui est : Rue de l'Anse pk 10 : Fermeture du Point de passage à 9h30

Barrière horaire de fin de course : 5h maximum à l'arrivée pour être classé.

Article 3 : Participation

L'épreuve est ouverte aux coureurs à partir de la catégorie junior licenciés et non licenciés en individuel et en équipes de 2 à partir de la catégorie **Cadet** avec un passage du Relais niveau intersection Rue de l'anse au PK9, un bus sera prévu à 7h École des Alpinias pour déposer les coureurs à proximité de ce point.

Chaque coureur licencié devra impérativement présenter lors de son inscription, sa licence compétition ou son pass running à jour de la F.F.A.

Pour les coureurs non licenciés un PPS fait ou mis à jour sur Internet. Pour les jeunes un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition ou le questionnaire de santé « QS-Sport » complété et signé par le responsable légal et le coureur.

Tout concurrent ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription. Les athlètes étrangers, même Licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en Langue française (ou accompagné d'une traduction en Langue française si rédigé dans une autre Langue) ou du PPS

Article 4 : Responsabilité-civile

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance de responsabilité Civile souscrite auprès de la Fédération Française d'Athlétisme et d'une compagnie d'assurance en l'occurrence : MAIF.

Article 5 : Assurance individuelle accident

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 7 : Inscriptions

Les inscriptions peuvent se faire :

- En ligne www.chronorun974.re.
- Zot Run Saint Joseph, 257 Rue Raphaël Babet, Saint-Joseph 97480, La Réunion [+262 262 53 68 38](tel:+262262536838)

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Pour toutes informations, veuillez contacter le site Chronorun.re : contact@chronorun974.re

Frais d'inscription : 30€ Non Licenciés et 28€ Licenciés (pas de t-shirt)

Relais : 18€ par relayeur.

Frais d'inscription licencié COSPI : 10€

T-shirt collector : 15 € le T-shirt souvenir

Article 8 : Dossards

Les dates du retrait de dossard

La remise des dossards de la course de l'ail aura lieu le

Mercredi 21/10 Saint-Paul Auto-École Georges Hoareau de 15 à 18h.

Jeudi 22/10 de 14 h à 17h30 à ZOT run à St Joseph.

Vendredi 23/10 de 14 h à 17h30 à ZOT run à St Joseph.

Au Stade Régional Gaby Folio le samedi 24/10 de 9h à 15 h

Les concurrents doivent porter le dossard épinglé sur le devant du maillot de façon à être visible pour tous. Les porte-dossards sont autorisés.

L'absence de dossard aux différents postes de contrôle et à l'arrivée entraînera la disqualification du concurrent.

Tout participant rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera tenu pour responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Tout concurrent non dûment inscrit, n'ayant pas acquitté le droit d'inscription ou n'ayant pas de dossard sera écarté de la ligne d'arrivée pour des raisons de chronométrage et ne figurera pas au classement qui sera établi à l'issue de la course.

Il est strictement interdit de courir torse nu, tout coureur se présentant sur un poste de contrôle ou à l'arrivée torse nu risque l'arrêt ou pourra être disqualifié.

Article 9 : Déroulement de la course

5h30 : Petit déjeuner (école les Alpinias centre-ville)

5h30 : transfert bus à Grand Anse pour la course de l'Ail

6h30 : Départ de la randonnée au centre-ville

7h00 : Départ de la Course de l'Ail Grand Anse.

8h00 : Départ Course 2 : Format court, Les Foulées de la Gousse d'ail.

8h30 : Arrivée des premiers coureurs

12h00 : Arrêt du Chronométrage

Article 10 : Abandon

En cas d'abandon volontaire ou sur décision d'un médecin de la course, le coureur doit obligatoirement remettre son dossard au poste de contrôle le plus proche ou à défaut au poste de ravitaillement.

Article 11 : Sécurité

La sécurité est assurée par la gendarmerie, la Police Municipale, les signaleurs, les membres du COSPI.

La sécurité médicale est assurée par un médecin et une ambulance privée. L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve si les conditions climatiques sont de nature à mettre en péril la vie des participants.

En cas d'incident sur le parcours, il est nécessaire de se rapprocher du poste le plus proche pour faciliter l'intervention des secours.

Par mesure de sécurité, seuls les véhicules de l'organisation sont autorisés à suivre la course sur les parties carrossables.

Tout coureur qui se fait suivre par un véhicule autre que celui précité, est pénalisé.

Article 12 : Ravitaillement – Epongeage

PAS DE GOBELET JETABLE, il faut prévoir son un gobelet réutilisable.

L'organisation mettra en vente des gobelets réutilisables lors de la remise des dossards

Attention le gobelet sera obligatoire lors des passages aux ravitaillements.

Les ravitaillements se font :

*Rue des Jacques

*Rue des zattes (Intersection Rue de l'anse),

*Piton de Bloc

*Arrivée.

Article 13 : Balisage

Le balisage du parcours est constitué majoritairement par un marquage au sol effectué avec de la peinture blanche. Ce marquage sera renforcé par des panneaux fléchés, ainsi que par des rubalises, permettant un repérage aisé et immédiat.

Les reconnaissances ne sont pas possibles sur les terrains privés. Le balisage a été étudié pour la sécurité optimale des coureurs.

Article 14 : Mise hors-course d'un concurrent

L'organisation se réserve le droit de mettre hors-course tout concurrent :

- Sur décision du médecin de course si celui-ci présente des défaillances physiques,
- Recevant de l'aide extérieure que celles prévues par l'organisation,
- Surpris à jeter ses détritux en dehors des poubelles prévues à cet effet,
- Ne respectant pas la réglementation nationale des courses hors-stade,
- Passage au poste du contrôle du Rue de l'Anse après 10h.

Article 15 : Réclamation

Toutes les réclamations doivent être faites par écrit au Directeur de course par le coureur 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent. Les réclamations sont examinées immédiatement par une Commission Technique composée du Directeur de course, du chef chronométrateur, d'un représentant de la LRA et du Président du COSPI.

Article 16 : Annulation de la course

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue.

Article 17 : Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre des organisateurs et de leurs partenaires agréés pour l'utilisation de son image.

Article 18 : Résultats et récompenses

Tous les coureurs ayant franchi la ligne d'arrivée recevront une collation. La lecture des résultats et la remise des récompenses auront lieu sur le podium Au Domaine du Relais dès 11 heures. Un classement général scratch sera établi pour récompenser les cinq (5) premiers hommes et femmes (licenciés ou non) ayant franchi la ligne d'arrivée. Un classement au scratch sera mis en place pour les trois (3) premières équipes de relais hommes et femmes et mixtes (licenciés ou non) ayant franchi la ligne d'arrivée. Un classement par catégorie (licencié ou non confondus) sera établi de la catégorie Espoir à Masters et les 3 premier(e)s seront récompensé(e)s. Les récompenses sont **cumulables**. La participation à l'épreuve comporte de plein droit l'acceptation du présent règlement.

L'équipe du COSPI

Catégories	Récompense Homme	Récompense Femme
------------	------------------	------------------

Classement général scratch	5 premiers • 1er : 150 €+ trophée+ une botte d'ail • 2ème : 100 € trophée+ une botte d'ail • 3ème : 100 € trophée+ une botte d'ail • 4ème : 50 € trophée+ une botte d'ail • 5ème : 50 € trophée+ une botte d'ail	5 premières • 1er : 150 €+ trophée+ une botte d'ail • 2ème : 100 € trophée+ une botte d'ail • 3ème : 100 € trophée+ une botte d'ail • 4ème : 50 € trophée+ une botte d'ail • 5ème : 50 € trophée+ une botte d'ail
Junior	3 premiers • 1er : une botte d'ail et une coupe • 2ème : une botte d'ail et une coupe • 3ème : une botte d'ail et une coupe	3 premières • 1er : une botte d'ail et une coupe • 2ème : Une botte d'ail et une coupe • 3ème : Une botte d'ail et une coupe
Espoir	3 premiers • 1er : une botte d'ail et une coupe • 2ème : une botte d'ail et une coupe • 3ème : une botte d'ail et une coupe	3 premières • 1er : une botte d'ail et une coupe • 2ème : une botte d'ail et une coupe • 3ème : une botte d'ail et une coupe
Senior	3 premiers • 1er : une botte d'ail et une coupe • 2ème : une botte d'ail et une coupe • 3ème : une botte d'ail et une coupe	3 premières • 1er : une botte d'ail et une coupe • 2ème : une botte d'ail et une coupe • 3ème : une botte d'ail et une coupe
Master 0 ans)	3 premiers • 1er : une botte d'ail et une coupe • 2ème : une botte d'ail et une coupe • 3ème : une botte d'ail et une coupe	3 premières • 1er : une botte d'ail et une coupe • 2ème : une botte d'ail et une coupe • 3ème : une botte d'ail et une coupe

Catégories	Récompense Homme	Récompense Femme
Master 1	3 premiers • 1er : une botte d'ail et une coupe • 2ème : une botte d'ail et une coupe • 3ème : une botte d'ail et une coupe	3 premières • 1er : une botte d'ail et une coupe • 2ème : une botte d'ail et une coupe • 3ème : une botte d'ail et une coupe
Master 2	3 premiers • 1er : une botte d'ail et une coupe • 2ème : une botte d'ail et une coupe • 3ème : une botte d'ail et une coupe	3 premières • 1er : une botte d'ail et une coupe • 2ème : une botte d'ail et une coupe • 3ème : une botte d'ail et une coupe

Master 3	3 premiers • 1er : une botte d'ail et une coupe • 2ème : une botte d'ail et une coupe • 3ème : une botte d'ail et une coupe	3 premières • 1er : une botte d'ail et une coupe • 2ème : une botte d'ail et une coupe • 3ème : une botte d'ail et une coupe
Master 4	3 premiers • 1er : une botte d'ail et une coupe • 2ème : une botte d'ail et une coupe • 3ème : une botte d'ail et une coupe	3 premières • 1er : une botte d'ail et une coupe • 2ème : une botte d'ail et une coupe • 3ème : une botte d'ail et une coupe
Master 5	3 premiers • 1er : une botte d'ail et une coupe • 2ème : une botte d'ail et une coupe • 3ème : une botte d'ail et une coupe	3 premières • 1er : une botte d'ail et une coupe • 2ème : une botte d'ail et une coupe • 3ème : une botte d'ail et une coupe
Master 6	3 premiers • 1er : une botte d'ail et une coupe • 2ème : une botte d'ail et une coupe • 3ème : une botte d'ail et une coupe	3 premières • 1er : une botte d'ail et une coupe • 2ème : une botte d'ail et une coupe • 3ème : une botte d'ail et une coupe
Master 7	3 premiers • 1er : une botte d'ail et une coupe • 2ème : une botte d'ail et une coupe • 3ème : une botte d'ail et une coupe	3 premières • 1er : une botte d'ail et une coupe • 2ème : une botte d'ail et une coupe • 3ème : une botte d'ail et une coupe
Master 8	3 premiers • 1er : une botte d'ail et une coupe • 2ème : une botte d'ail et une coupe • 3ème : une botte d'ail et une coupe	3 premières • 1er : une botte d'ail et une coupe • 2ème : une botte d'ail et une coupe • 3ème : une botte d'ail et une coupe

Récompenses relais

Catégories	Équipe Homme	Équipe Mixte	Équipe Femme
Classement général scratch	3 premières • 1ere : trophée+Une botte d'ail • 2ème : trophée+ Une botte d'ail • 3ème : trophée+une botte d'ail	3 premières • 1ere : trophée+ une botte d'ail • 2ème : trophée+ une botte d'ail • 3ème : trophée+ une botte d'ail	3 premières • 1ere : trophée+ une botte d'ail • 2ème : trophée+ une botte d'ail • 3ème : trophée+ une botte d'ail